République Française
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER
Département de la Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)

L'an deux mil vingt-six, le dix novembre, à 20 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 novembre deux mil vingt-six.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 12 novembre deux mil vingt-six.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 novembre deux mil vingt-six.

Étaient présents : M. CHADELAUD Gaétan, Mme Marie-Paule GIRET, Mme COQUELLE Roxane, M. RONCIER-LEMEE Dylan, M. FOUCHER Constantin, Mme DELEPINE Thérèse, Mme PESLERBE Marie, M. DUCHET Charles et M. VALAIS Bastien formant la totalité des membres en exercice

Étaient absents : M. BEASSE Quentin
Mme BEAULIEU Brigitte

Pour que les pouvoirs soient valides il ne peut y avoir qu'un pouvoir par personne

Secrétaire de séance : Marie PESLERBE

Alinéa3 : « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »

ORDRE DU JOUR

Ajout à l'ordre du jour :
Vente d'une parcelle communale à M. Willy Vallais
Vote à l'unanimité de l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Création de poste
Compte tenu de la non-conformité de la délibération 2013-07, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants. L'intitulé de l'emploi ne correspond plus à l'emploi actuel.
Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi
La suppression, à compter du 23 novembre 2026 de l'emploi de d'adjoint technique de 2ème classe au cadre d'emplois des agents techniques à Temps Non Complet à raison de 17 heures hebdomadaires au service technique, et

La création, à compter de la même date, du cadre d'emplois des adjoints techniques à Temps Non Complet à raison de 17 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service Technique, et

La création, à compter de la même date, du cadre d'emplois des agents de maîtrise à raison de 17 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant au cadre d'emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

L'avis du CST est nécessaire pour l'attribution de l'avancement de grade de Yoan après l'obtention de son examen professionnel. Le CST se réunit le 20 novembre 2026

Frais de scolarité école Saint Antoine de Ballots

Bilan de fonctionnement 2025-2026 de l'école

	DEPENSES		RECETTES
Salaires	34366,68	Participation familles (255€/enfant/an)	16211
Fournitures pédagogiques	3579,9	Participation communes	49024
Energies (eau, électricité)	3866,29	Divers (dont APPEL)	2645,5
Entretien	7682,13		
Autres charges	15239,1		
TOTAL	64734,1		67880,5

L'école Saint Antoine est sous contrat d'association. Le cout moyen par élève de l'école publique en Mayenne s'élève à 1 695 € en maternelle et 467 € en élémentaire.
Pour rappel, le coût moyen par élève à Ballots s'élève à 1314,02 € en maternelle et 424,57 € en élémentaire
La demande s'établit pour 3 élèves de La Roë inscrits en maternelle et 3 élèves inscrits en élémentaire.
Les coûts de scolarité suivants pour l'école privée Saint Antoine de Ballots :

Soit 3 enfants x 1 314,02 € = 3 942,06 € et 3 enfants x 424,57 € = 1 273,71 €

Pour un montant total de 5 215,77 € pour 2025-2026

Pour cette rentrée il y a 65 élèves scolarisés et ils en attendent 70 à la prochaine rentrée 2027.
Concernant cette année il y a 2 enfants scolarisés en maternelle et 4 en élémentaires 2026-2027.

Parcelle A609

M. Willy Valais est venue en mairie suite au constat qu'une de ses constructions de son exploitation est sur le domaine communale (équivalent d'un bout de chemin). C'est une parcelle de 520m².
Le conseil communal a décidé à l'unanimité de céder à l'euro symbolique la parcelle communale A 609 à la SCEA les clos.
Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Convention GAL SUD MAYENNE – Conseil en Energie Partagé CEP

Les CEP ont pour mission d'accompagner les communes volontaires dans une gestion économe en énergie de leur patrimoine.
L'objet de la convention est de préciser les modalités mises en œuvre du CEP par le GAL SUD Mayenne
C'est un engagement pour 4 ans. L'adhésion représente 0,90 centimes/habitant.

Un technicien est venu faire un état des lieux des structures :

- Salle de la Basse-cour : VMC d'un particulier et non une VMC collective. Laine de verre au plafond trop fine : 20 cm d'épaisseur au lieu de 40 normalement. Entrée d'air au niveau des poutres
- Auberge : proposition de mettre compteur divisionnaire entre le bar et les logements pour différencier les consommations. Le tuyau de la VMC au grenier enroulé et laine de verre mal posé.

Le conseil communal vote à l'unanimité l'adhésion mais est toujours en attente du compte rendu de la visite du technicien.

Travaux mairie

L'estimatif de la phase d'avant-projet est arrivé.
Projet en 2 phases avec d'un côté la mairie et de l'autre les logements.
La mairie représente 269m² et les logements 405m².
Estimation des travaux HT :

- 612500 € pour la mairie
- 756000€ pour les logements

Soit un total de 1 368 500 €
La démolition représente 418 000€ HT
Soit un projet TTC de 1 643 200€
Subventions de l'état, DETR : environ 600 000€
Les logements au R+3 représente environ 300 000 €
Toujours pas de retour de l'architecte des bâtiments de France.

Point finances

La commission finances s'est réuni et ils ont décidé de se réunir tous les 3 mois.
Pas de gros écart entre le prévisionnel et le réel pour l'année 2026.
Le coût mensuel des dépenses est d'environ 20 000€/mois

Priorité dans les investissements à venir : les travaux d'enfouissement du réseau du faubourg St Anne et les travaux de la mairie.

Toujours pas de retour des bâtiments de France concernant les portes de l'église.

Marché de Noël

Les arrêtés pour le stationnement dans le bourg sont en cours.
Invitation VIP le samedi à 15h pour : préfet, sous-préfet, président de la communauté de commune, sénateurs ...
Souhait d'inscrire le Marché de Noël au patrimoine vivant.

Inscriptions aux Nuits de la Mayenne

La Roë est inscrit et est en liste avec Simplé pour 2027.

Il y a un spectacle par intercommunalité qui ont lieu entre fin juillet et début aout.
La dernière édition représentait un coût de 11 000€ subventionné par le département et l'intercommunalité.
Si La Roë est sélectionné : besoin de bénévole (montage gradins ...)

Bulletin municipal

Le bulletin est en cours de rédaction.
Attente retour de l'article de l'école publique de Ballots.
Portrait à la fin de bulletin : Anne-Emilie Béasse et Sébastien Coquemont.
Attente des dates importantes pour 2027 pour finir l'agenda à la fin du bulletin.

Commémoration

Pas beaucoup de mobilisation à la Roë
Dylan, Brigitte et Yvonnick sont allés ensuite à St Aignan sur Roë.

Autres points abordés

Marie Paule a reçu le devis de Marmiton pour le repas des ainés. Cout du repas 22€/personne, plus 1,50€ pour le verre offert à l'Auberge ce qui revient à 23,50€.
Participation demandée : 9€ /personne et 21 €/personne pour les conjoints de – de 60 ans

ADMR prêt gracieux de la salle de la basse-cour pour leur assemblé générale du 8 juin 2027.